



Manosque

PROMAN OFFRE SA TAXE D'APPRENTISSAGE DISPONIBLE A LA CCIT POUR LA PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

50 000 euros issus de la taxe d'apprentissage ont été attribués par la société PROMAN de Manosque à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-de-Haute-Provence en faveur du Point A, le réseau d'information de la CCIT dédié à l'alternance.

Le chèque a été remis par Roland Gomez à Daniel Margot, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, accompagné pour l'occasion par Christophe Barrière, vice-président en charge de la formation, et Alban Richaud, directeur général.

Le champ relevant de la compétence du Point A est très complet, à savoir, « diffuser et expliciter les mesures adoptées par le gouvernement pour aider les entreprises à accueillir un apprenti, mais aussi valoriser les cycles proposés par la voie de l'alternance, ou encore renseigner sur les débouchés et les évolutions de carrière pour susciter ou conforter des vocations ». Le Point A accueille, conseille et oriente les jeunes et les entreprises. Il réalise les démarches administratives et instruit les contrats d'apprentissage. Il organise les mercredis de l'apprentissage et propose également des mini-stages.

Le crédit offert par Proman servira à financer la promotion de l'apprentissage piloté par Sup'Alternance, l'accompagnement et l'information des élèves (mais pas le fonctionnement habituel de ce service et les formateurs qui sont financés par ailleurs).

Au total, le président Margot a rappelé que la CCIT avait déjà collecté 170 000 euros pour cette action (dont les 50 000 euros de PROMAN). Il souligne la belle réussite des formations proposées : « 84% de nos apprentis réussissent, 73% sont en insertion professionnelle ». Aujourd'hui 15 entreprises sont encore à la recherche « d'alternants » pour l'année qui vient.

Le président Roland Gomez, particulièrement en forme et combatif, a rappelé quelques idées qui lui tiennent à cœur : redonner une image positive de l'apprentissage en France que beaucoup considèrent à tort comme une voie de garage



Roland Gomez et Daniel Margot

(« c'est le contraire en Allemagne »), s'éloigner plus de l'Education nationale et renforcer en revanche les liens avec les Ministères techniques, combattre la posture post-soixante-huitarde selon laquelle contraindre les jeunes à s'engager durablement dans un travail serait une atteinte à la liberté, se débarrasser de toute une série de normes qui entravent l'action des entreprises, encourager des jeunes à revenir dans notre territoire ...

Le président Margot a insisté enfin sur l'indispensable et permanente adaptabilité des formations aux nouveaux métiers et à la demande des entreprises. Dans ce sens, des discussions seront prochainement ouvertes avec la nouvelle équipe de DLVA.

Pour conclure, retenons le mot de Roland Gomez « La formation professionnelle par apprentissage est un enjeu fort pour la dynamique économique de nos bassins d'emploi. Il me semblait tout à fait logique d'accompagner l'action de la CCIT dans ce domaine d'activité stratégique ».

Guy LIMORTE